



Bulletin n°17
Mardi 11 juillet 2017

Pour recevoir gratuitement le BSV dès sa parution sur votre boîte mail, inscrivez-vous sur
www.bsv-paca.fr

Faits marquants

Mildiou : nouveaux symptômes fréquemment observés sur jeunes feuilles suite aux épisodes pluvieux des 27, 28, 29 juin.

Oïdium : faire les bilans sur grappes sur les secteurs médians.

Vers de la grappe : tous premiers papillons capturés en secteurs très précoces. Faire les bilans de fin de deuxième génération sur les secteurs médians et tardifs.

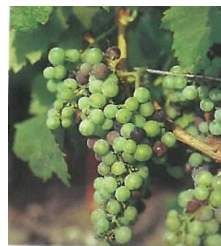
Flavescence dorée : communiqués officiels en ligne sur les sites habituels.

Stades phénologiques :

Photos : CA84



fermeture de la grappe



début véraison

Grenache

Secteur 0 (ultra précoce) : stade fermeture à début véraison, stade 1^{ères} baies vérées majoritaire.

Secteur I (très précoce) : stade baies de 8-9 mm à 1^{ères} baies vérées, stade fermeture majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade baies de 8-9 mm à fermeture, stade fermeture majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade baies de 6-7 mm à fermeture, stade fermeture majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade baies de 6-7 mm à fermeture, stade fermeture majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade baies de 8-9 mm à baies de 10-12 mm.

Muscat de Hambourg

Secteur II : stade début véraison.

Secteur III : stade 1^{ères} baies vérées.

Secteur IV : stade fermeture.

Secteur V : stade baies de 10-12 mm.

Pour accéder à la carte de précocité : http://www.agrometeo.fr/partenaires/viti/base10_classe2.html

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur Claude ROSSIGNOL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN
Elisabeth RICAUD
CIRAME
779, chemin de l'Hermitage - Hameau de Serres
84200- CARPENTRAS
ricaud-e@agrometeo.fr
04 90 63 22 66

Mildiou

Éléments de biologie (Cf bulletin n°2)

Mildiou sur feuilles (Photos CA84)



Photos CA84

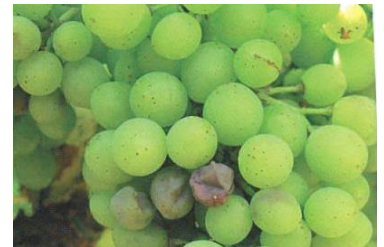
Mildiou sur grappes

Rot brun : l'envahissement des baies par le mycélium se fait exclusivement par l'intermédiaire du pédoncule. Les baies ainsi atteintes brunissent avec présence de dépression en « coup de pouce ». Les symptômes apparaissent à partir du pédoncule, lieu du départ des nécroses.

Le rot brun peut se confondre avec des coups de soleil. Ces derniers se remarquent toutefois toujours du même côté des baies et les pédoncules ne sont pas affectés.

La fin de sensibilité des baies au rot brun est atteinte quand la baie est véree.

(extrait du "*Guide des Vignobles Rhône Méditerranée*")



Analyse du risque

Les faibles pluies (le plus souvent inférieures à 1mm) très localisées du 9 juillet pourront entraîner des repiquages sur les parcelles où la maladie est présente. Les symptômes seront à rechercher à partir du 21 juillet.

Territoires Sud Drôme/Enclave des Papes

Observations

Suite aux épisodes pluvieux du 27 au 29 juin, de nouveaux symptômes sont observés sur jeunes feuilles.

Sur 15 parcelles observées du 5 au 11 juillet, 9 parcelles présentent des symptômes sur feuilles.

Estimation du risque : en baisse sur les feuilles âgées et les grappes ; en hausse sur les jeunes feuilles des parcelles avec symptômes et concernées par les petites pluies du 9 juillet.

Risque faible à moyen en cas de pluie sur les parcelles sans symptôme, moyen à localement fort en cas de pluie sur jeunes feuilles des parcelles avec symptômes.

Territoire Côtes du Rhône/Vallée du Rhône

Observations

Suite aux épisodes pluvieux du 27 au 29 juin, de nouveaux symptômes sont observés sur jeunes feuilles.

Sur 39 parcelles observées du 5 au 11 juillet, 26 parcelles présentent des symptômes sur feuilles, 3 parcelles des symptômes sur grappes.

Estimation du risque : en baisse sur les feuilles âgées et les grappes ; en hausse sur les jeunes feuilles des parcelles avec symptômes et concernées par les petites pluies du 9 juillet.

Risque faible à moyen en cas de pluie sur les parcelles sans symptôme, moyen à localement fort en cas de pluie sur jeunes feuilles des parcelles avec symptômes.

Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire.

Observations

Suite aux épisodes pluvieux du 27 au 29 juin, de nouveaux symptômes sont observés régulièrement sur jeunes feuilles.

Sur 30 parcelles observées du 5 au 11 juillet, 28 parcelles présentent des symptômes sur feuilles, 5 parcelles des symptômes sur grappes.

Estimation du risque : en baisse sur les feuilles âgées et les grappes ; en hausse sur les jeunes feuilles des parcelles avec symptômes et concernées par les petites pluies du 9 juillet.

Risque faible à moyen en cas de pluie sur les parcelles sans symptôme, moyen à localement très fort en cas de pluie sur jeunes feuilles des parcelles avec symptômes.

Territoire Provence

Observations

Suite aux épisodes pluvieux du 27 au 29 juin, quelques nouveaux symptômes sont observés sur jeunes feuilles.

Sur 37 parcelles observées du 5 au 11 juillet, 14 parcelles présentent des symptômes sur feuilles, 2 parcelles des symptômes sur grappes.

Estimation du risque : en baisse sur les feuilles âgées et les grappes ; en hausse sur les jeunes feuilles des parcelles avec symptômes et concernées par les petites pluies du 9 juillet.

Risque faible à moyen en cas de pluie sur les parcelles sans symptôme, moyen à localement fort en cas de pluie sur jeunes feuilles des parcelles avec symptômes.

Black Rot :

Éléments de biologie (Cf bulletin n°2)

Black rot sur feuille

(photo CA26)



Black-rot sur grappes



Analyse du risque

Les conditions climatiques de la semaine écoulée n'ont pas été favorables à de nouvelles contaminations.

Observations

Peu de nouveaux symptômes : sur 111 parcelles du réseau, observées du 5 au 11 juillet, 8 parcelles présentent des symptômes sur feuilles, 4 parcelles des symptômes sur grappes.

Estimation du risque : risque nul en l'absence de symptôme, moyen en cas de pluie sur les parcelles avec symptômes et celles historiquement sensibles.

NB : la sensibilité des baies est maximale jusqu'au stade fermeture de la grappe puis diminue jusqu'au stade début véraison.

Oïdium

Éléments de biologie (Cf bulletin n°3)

Photos CA83



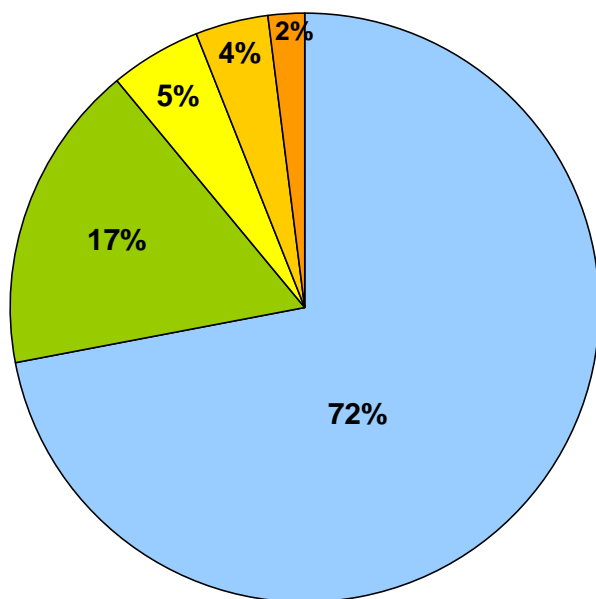
Observations : Oïdium sur grappes

Bilans au stade fermeture de la grappe

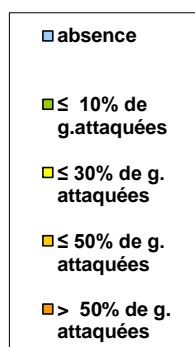
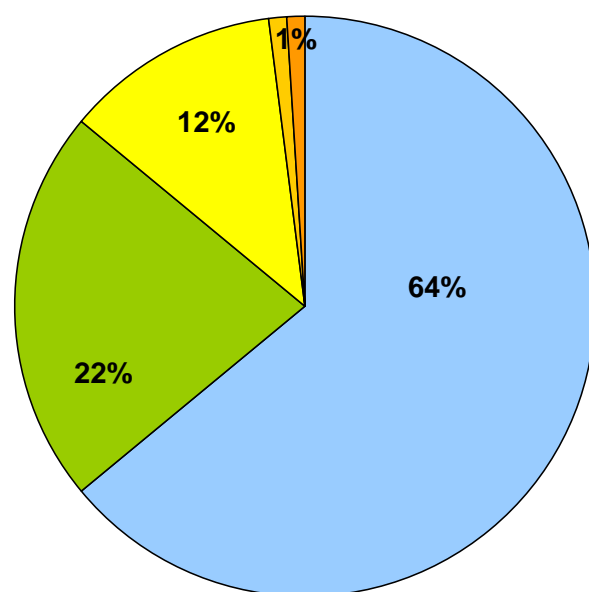
116 parcelles fixes observées du 20 juin au 11 juillet 2017.

*Les % dans les graphiques représentent le % de parcelles observées présentant le critère indiqué dans la légende
g=grappes*

En 2017 :



En 2016 :



Seuil de nuisibilité : 10% de grappes oïdiées.

En 2017, 89% des parcelles observées ne dépassent pas le seuil de nuisibilité qui est de 10% de grappes atteintes ; en 2016, 86% des parcelles ne dépassaient pas le seuil de nuisibilité.



Faire les bilans oïdium sur grappes au stade fermeture.

Estimation du risque : faible à nul en secteurs 0, I et II en l'absence de maladie ou présence de maladie sans dépassement de seuil, risque en baisse en secteur III, moyen en secteur IV, fort en secteur V.

Vers de la grappe : deuxième génération

Éléments de biologie : Cf bulletin n°1

Observations :

Les tous premiers papillons d'eudémis de la 3^{ème} génération sont capturés en secteur très précoce.

La modélisation ACTIV prévoit le début du vol de la troisième génération d'eudémis à partir du 17 juillet en secteur précoce, du 20 juillet en secteur médian, du 23 juillet en secteur tardif. Les premières pontes sont prévues à partir du 12 juillet en secteur 0, du 15 juillet en secteur I du 20 juillet en secteur II.

Bilans du nombre de foyers de perforations (2^{ème} génération) :


Seuil de nuisibilité : 10% de foyers.

Secteurs 0 : sur 6 parcelles observées aucune ne présente des foyers de perforation

Secteurs I : sur 19 parcelles observées, aucune parcelle ne dépasse le seuil de nuisibilité.

Secteurs II : sur 38 parcelles observées, 97% des parcelles ne dépassent pas le seuil de nuisibilité.

Estimation du risque : faible à moyen, localement fort.

 **Faire les bilans de fin de deuxième génération (foyers de perforation) la semaine prochaine en secteur III et IV.**

perforation



Flavescence dorée : (maladie de quarantaine)

Éléments de biologie : Cf bulletin n°11

Les bulletins réglementaires du SRAL et les cartes correspondantes sont en ligne sur les sites habituels :

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree>

<http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree-de-la-vigne>

<http://www.agrometeo.fr/bsv/FDCommuniqu%C3%A9SRAL6juillet2017.pdf>

Informations diverses :

Des vidéos ECOPHYTO réalisées par la Chambre d'Agriculture du Var sont disponibles en cliquant sur les liens suivants :

- **Optimisation de la pulvérisation :**
- <https://www.youtube.com/watch?v=1adEEeNvVl8>.
-
- **Alternatives au désherbage chimique :**
- <https://www.youtube.com/watch?v=A4R333m2fv4&feature=youtu.be>

Observations au vignoble :

<https://www.youtube.com/watch?v=8iqMI8VKg70>

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouches du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, CoopAzur JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire, ICV Provence.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Julien Vigne, Agnès Vallier (CA26), Eric L'Helgoualch, Claire Fersing, (CA84), Marine Balue, Julie Mazeau (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.